



proposés, tandis que d'autres, apparemment décontenancés, n'ont fini par y acquiescer qu'en raison de manipulations dénoncées en leur temps. Depuis le silence est redevenu presque unanime, les valeureuses exceptions confirmant le fait. C'est ce silence qui suscite l'interrogation. Comment expliquer cette apparente paralysie, qui tranche singulièrement avec l'audace des ennemis de l'Église, extérieurs ou alliés dans la place ?

Une piste est suggérée par tous ceux qui, au prix d'un pénible travail d'exégèse, tentent de donner un sens traditionnel aux textes, discours et actes les plus gravement suspects. La sophistique, quelles que soient les intentions de ceux qui la pratiquent, n'est pas que du côté des ennemis de la continuité dogmatique, elle affecte parfois tout autant des personnes désireuses de fidélité. Or si les motivations des premiers relèvent nettement de la ruse ou de la mauvaise foi – que l'on pense à l'argument consistant à invoquer la mansuétude du Seigneur envers le pécheur, oubliant la condition de sortir de son péché, à tant d'autres citations tronquées également –, la motivation des seconds est différente. Elle consiste à tenter d'esquiver la difficulté, à la nier même en essayant désespérément de la couper de tout contexte, à refuser de connaître l'intention la plus claire des auteurs, voire de considérer l'ensemble d'un texte et sa logique interne pour n'en retenir que ce qui s'y trouve énoncé de la manière la plus traditionnelle. C'est une attitude intellectuelle que l'on a déjà rencontrée à propos des textes conciliaires présentant le plus de difficultés. Combien de pages, par exemple, n'aura-t-on pas écrites pour établir une parfaite complémentarité entre l'encyclique *Quas primas*, de Pie IX, et la déclaration conciliaire *Dignitatis humanae* ? Mais pourquoi agir ainsi ? Faudrait-il être malhonnête pour sauver l'orthodoxie ? Ne s'agit-il pas plutôt d'une réaction devant le risque de se scandaliser, comme saint Pierre se récriant vigoureusement à l'idée que son Seigneur et Maître puisse mourir comme le dernier des esclaves ? Il est permis de supposer que ce risque de scandale provienne lui-même d'un défaut de préparation à l'éventualité d'affronter l'épreuve de la Croix selon une modalité imprévue. Le silence devant le mal consisterait alors en une mise en suspens du jugement de vérité devant une situation subjectivement impensable.

Cette hypothèse d'ordre psychologique et moral est possible, mais elle ne coïncide pas avec la réaction spontanée et beaucoup plus nette de prélats qui ont clairement manifesté leur désaccord, entre autres, avec ce qui conduirait à traiter à égalité gens mariés et couples vivant en adultère, et qui par la suite cependant se sont tus.

Faudrait-il en incriminer leur manque de courage ? Seraient-ils impressionnés par les manœuvres d'intimidation qui jouent précisément sur la crainte et cherchent à susciter la mauvaise conscience par des accusations sans cesse réitérées de rigidité morale et de manque d'esprit d'ouverture, de pharisaïsme et autres perversions de l'esprit ? Peut-être, mais il certainement impossible de généraliser une telle possibilité.

Une autre hypothèse surgit donc, celle de la difficulté d'appréhender le caractère inédit de la situation actuelle de l'Église – tant par son ampleur que par les méthodes qui la créent – empruntant beaucoup d'éléments à une société politique soumise à des règles spécifiques généralement mal identifiées dans le monde ecclésiastique. L'entrée dans l'ère médiatique, symbolisée par l'ouverture des fenêtres du bureau de Jean XXIII devant les caméras de télévision, marquait déjà le début d'un imprudent emprisonnement dans les filets de la culture dominante. Presque soixante ans plus tard, tout cela s'est transformé en un système d'emprise sur les consciences bien plus complexe et efficace que dans le passé, d'où il est vain d'espérer pouvoir s'extraire sans identifier ses ressorts internes, ruses et finalités. Quant à l'exercice du pouvoir, il emprunte lui aussi beaucoup de traits à la manière dont il s'opère dans les systèmes politiques contemporains, caractérisés par la dilution, l'opacité, les jeux d'influences. Or il est notoire que

beaucoup de responsables ecclésiastiques n'ont qu'une connaissance limitée dans ce domaine, qui exige une attention particulière à éviter la moindre parole susceptible de déformations, d'amalgames, à provoquer le désintéret ou le rejet dès lors que l'on tente d'entrer dans des considérations de théologie ou de spiritualité risquant d'être immédiatement filtrées et retraduites en termes négatifs. Dans ces conditions, ce qui assure normalement l'unité sociale de l'Église – dans sa dimension naturelle s'entend – se trouve fortement affecté. La bienveillance mutuelle, l'obéissance prévenante envers la hiérarchie, la fidélité absolue de celle-ci dans la transmission du Bon Dépôt de la vérité évangélique, tout cela tend à être remplacé par une forme de contrôle social proche de celui qui s'exerce sur la société dans son ensemble. Ce contrôle spécifique de la période de modernité tardive dans laquelle nous vivons a des aspects destructurants sur les individus qui en sont la cible, et dont il exige en outre qu'ils deviennent eux-mêmes les agents de leur propre conversion aux valeurs imposées. Ce phénomène d'étouffement a caractérisé toute la période de l'après-concile, avec de rares échappées, mais depuis l'investiture de Jorge Mario Bergoglio il a opéré un saut en avant particulièrement significatif.

L'un des éléments venant aggraver ce risque d'étouffement résulte de certaines conséquences de choix antérieurs, quand certaines pratiques internes à l'Église de l'époque postconciliaire se sont définies par mimétisme à l'égard des tendances externes. C'est le cas de la valorisation du collectif, rangé trop facilement dans la catégorie de la collégialité, mais s'alignant sur certaines tendances de la psychologie sociale des années 1960 en faveur de la multiplication des groupes, jusque dans la vie spirituelle (méditation de groupe, révision de vie, etc.). Il semble que l'on ait ainsi souvent assimilé à tort deux réalités bien distinctes, le groupe, de nature psychologique, et la communauté, organique et définie par l'ordre au service du Bien et de la Vérité. L'un des défauts de cet alignement sur certaines méthodes en vogue dans le milieu ambiant (dominant) est son impact, dans le domaine ecclésial, sur la prise de responsabilité, acte foncièrement personnel par nature, mais tendant à s'effacer au profit du collectif – de bas en haut de l'échelle, des comités paroissiaux aux conférences épiscopales et à leurs divers secrétariats. Paradoxalement, l'espace personnel, honoré pendant la même période au titre de la promotion des membres du Peuple de Dieu, s'est vu réduit jusqu'à l'isolement, tandis que se multipliaient les instances collectives, à l'intérieur desquelles la dynamique de groupe peut aisément faire sentir ses effets. Ajoutons que tout cela est exposé au regard inquisiteur d'instances extérieures à l'Église, ou de véritables organes de police de la pensée installés en son sein même, fonctionnant comme des agences de notation et de classification en fonction du degré de conformation aux exigences de la doxa. Cette situation persiste de manière plus ou moins marquée depuis l'époque conciliaire, chacun pouvant constater à quel point elle s'est considérablement renforcée ces dernières années, les pressions de la culture dominante qui s'exercent depuis l'extérieur de l'Église et celles qui procèdent *ad intra* se conjuguant pour freiner, sinon interdire tout libre questionnement et en réprimer l'éventuelle formulation.

Cet interdit, déjà vérifié maintes fois dans le passé, est maintenant beaucoup plus pesant, à la mesure de la gravité nouvelle des questions suscitées par certaines des options les plus provocantes de la « réforme » en cours. Les exceptions – par exemple, les *dubia* présentés par les quatre cardinaux, mais aussi tout ce qui a pu s'exprimer comme analyses des options ou formulations s'éloignant de la tradition catholique – se sont heurtées à une ignorance affectée, associée au déferlement d'outrageantes critiques, jusque dans les documents les plus élaborés, sous forme de mise en cause de l'honnêteté, de suspicion d'hérésie gnostique ou pélagienne, et ainsi de suite. Dans le même temps, le refus de répondre non seulement persiste, mais est même érigé en vertu spirituelle, comme en témoigne un article dernièrement publié par le jésuite argentin Diego Fares, dans *La Civiltà cattolica* sur le thème de « l'esprit d'acharnement ». Cet auteur impute cette forme

de mauvais esprit aux questionneurs, à « ceux qui discutent et insultent à coup de *tweets* », face auxquels le silence serait un geste de profonde humilité venant confondre l'esprit diabolique : « C'est la meilleure approche contre les médisances de couloirs, les airs scandalisés, les attaques qui aujourd'hui se diffusent facilement sur les réseaux sociaux, jusque dans les publications qui se définissent comme "catholiques". » (*loc. cit.*, n. 4029, 5-19 mai 2018, p. 225) Enfin si l'ordre juridique est en principe maintenu, son respect est discrétionnaire, selon une logique subtile dont seule une approche d'ensemble peut donner une idée cohérente. L'un des effets de cette situation « kafkaïenne » est de créer le trouble et la crainte. Cette analogie, même lointaine, est sans doute malaisée à percevoir d'emblée, ce qui renforce son effet perturbateur.

Si la collectivisation et la répression des questions gênantes constituent des freins d'origine récente, il resterait à tenir compte de la persistance d'un esprit légaliste dans une certaine culture ecclésiastique traditionnelle. Il s'agit d'un glissement ancien dans la pratique disciplinaire, qui repose sur l'obéissance, un acte moral de soumission de la raison et non d'exécution mécanique. C'est encore un paradoxe que de constater que, depuis le déroulement même du concile Vatican II et par la suite, une dépréciation, souvent rageuse, du « juridisme » et du « rubricisme », c'est-à-dire d'un respect ponctuel et scrupuleux des normes canoniques et liturgiques, ait pu coexister avec une mentalité positiviste, rappelant celle que l'on rencontre dans les systèmes administratifs de l'État moderne. Cette tendance à rapprocher la hiérarchie ecclésiale d'un corps préfectoral persiste, et elle est même encouragée par ceux-là mêmes qui la supportaient mal il y a encore quelques années mais qui en tirent profit aujourd'hui. Une tendance analogue, connue de longue date, est celle qui consiste à élever indûment au rang de Magistère – c'est-à-dire d'enseignement du Christ à travers ses ministres : « Qui vous écoute m'écoute » – toute parole émanant du pape François. Et cela d'autant plus que la forme même dans laquelle est présenté l'*enseignement* bergoglien échappe à toute catégorie classique, tranchée, dépourvue d'ambiguïté : elle est même délibérément tout le contraire. Mais l'habitude persiste de considérer que ce qui vient du haut de la hiérarchie, quelle que soit sa nature, est publiquement hors discussion. On en arrive alors à un conflit de devoirs dont les termes sont faussés. D'un côté, il semble impossible d'accepter le heurt frontal, pourtant envisagé par saint Paul lui-même – « Mais quand nous-mêmes, quand un ange venu du ciel vous annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! » (Galates 1, 8) ; d'un autre côté, la conscience n'en reste pas moins choquée par des contradictions flagrantes avec les préceptes les plus explicites du Christ. Certains s'en remettent alors à l'œuvre du temps, se convainquant que l'entreprise « réformiste » actuelle est trop « périphérique » pour ne pas être une parenthèse appelée à être vite oubliée. Cette pensée est d'autant plus aisée que l'humble activité quotidienne à l'échelle de l'Église locale peut ouvrir une perspective de lente construction de l'avenir, en attente de voir passer l'orage. Mais est-il possible d'imaginer que le conflit global puisse ne pas avoir de retombées sur la paix locale, lorsque celle-ci existe – plus ou moins – par une heureuse et bien rare exception ? En outre, ne convient-il pas que le pasteur d'une portion du troupeau ait aussi, pour citer encore saint Paul (2Cor 11, 28) « la sollicitude de toutes les Églises » ?

Quelles que soient les hypothèses invoquées ici et toute autre imaginable, il reste à se demander jusqu'à quel niveau d'atteinte de l'unité doctrinale et pratique il faudra en arriver pour que se manifeste au grand jour une position du problème cohérente et proportionnée. La question est lancinante, et elle est posée avant tout aux successeurs des Apôtres et aux membres éminents du clergé romain, aux théologiens dont le rôle est de les soutenir, aux prêtres témoins immédiats des contradictions auxquelles aboutissent les changements de cap qui leur sont demandés, en définitive à tout chrétien confronté à la pression du « monde » devant lequel il est pour le moins indécent de se plier. Chacun peut comprendre que s'il peut y avoir un temps pour se taire, il y a aussi un temps

pour parler.

Dans l'apparente paralysie générale il semble que deux conditions puissent favoriser une issue. L'une tient à l'effet d'émulation que peuvent provoquer les prises de position, même partielles, de personnalités ecclésiastiques. L'exemple récent du cardinal Willem Eijk, archevêque d'Utrecht, aux Pays-Bas, est notable à cet égard, de par les formules très fortes qu'il a utilisées pour mettre en cause le renvoi dos à dos des évêques allemands prêts à donner la communion aux non-catholiques et à ceux qui s'y refusent, le pape François se contentant de leur demander de se mettre d'accord entre eux. Le cardinal hollandais voit là une véritable démission de la fonction propre d'un souverain pontife. Il n'a pas hésité à citer à l'appui de sa réaction un passage du Catéchisme de l'Église catholique (n. 675) : « Avant l'avènement du Christ, l'Église doit passer par une épreuve finale qui ébranlera la foi de nombreux croyants (cf. Lc 18, 8 ; Mt 24, 12). La persécution qui accompagne son pèlerinage sur la terre (cf. Lc 21, 12 ; Jn 15, 19-20) dévoilera le "mystère d'iniquité" sous la forme d'une imposture religieuse apportant aux hommes une solution apparente à leurs problèmes au prix de l'apostasie de la vérité. »

La seconde condition est plus personnelle, spirituelle même. Elle consiste à surmonter l'opposition du *démon muet*, qui pour un motif ou un autre retient de témoigner du bien et du mal.

Le dimanche 1 juillet 2018 à 14:33 . Classé dans